Insee Analyses
Franche-Comté

N° 13
Octobre 2015

La progression du nombre de primo-créatrices favorisée par le régime de l'auto-entreprise

Malgré une évolution favorable au cours des dernières années, les femmes sont à l'origine de moins d'un tiers des créations d'entreprises ayant eu lieu au premier semestre 2010. Les profils des primo-créatrices montrent que les femmes disposent pourtant des mêmes atouts que les hommes pour se lancer dans l'aventure. Au même titre qu'eux, elles aspirent à avoir une activité qui garantisse leur indépendance et manifestent le même goût d'entreprendre. Elles optent majoritairement pour le régime de l'auto-entrepreneur, dans des secteurs nécessitant un investissement financier modeste comme les services aux particuliers ou aux entreprises. Plus que les hommes, les femmes s'appuient sur les conseils de leur entourage et des structures dédiées à la création d'entreprise. La complexité des formalités administratives est citée comme la principale difficulté rencontrée.

Florence Mairey, Insee Franche-Comté

Tandis que la part des femmes dans la population active est proche de la parité, la création d'entreprise peine à se féminiser. En Franche-Comté comme en France de province, les femmes sont à l'origine de moins d'un tiers des créations ayant eu lieu au cours du premier semestre 2010 *(sources)*. Malgré une dynamique favorable au cours des dernières années, favorisée par la mise en place du régime de l'auto-entreprise, cette part est encore loin de l'objectif de 40 % fixé à l'horizon 2017 par la Ministre en charge des droits des femmes dans le cadre du plan national pour promouvoir l'entrepreneuriat au féminin. Au premier semestre 2010, 1 270 Franc-Comtoises ont créé une entreprise (auto-entreprise ou entreprise classique *). Pour 82 % d'entre elles, il s'agit d'une première création *(figure 1)*. Ces primo-créatrices, du fait de leur manque d'expérience en matière d'entrepreneuriat, constituent un public cible des dispositifs d'aide et de soutien mis en place pour accompagner les femmes dans l'aventure de la création. Ces dispositifs visent en premier lieu à favoriser l'égalité entre hommes et femmes ainsi qu'à lutter contre le chômage. Connaître le profil des primo-créatrices est essentiel à l'efficacité de ces mesures.

L'aventure entrepreneuriale : un choix plus tardif pour les Franc-Comtoises

En 2010, le profil des primo-créatrices franc-comtoises diffère légèrement de celui de leurs homologues masculins.
Les femmes se lancent dans la création d'entreprise un peu plus tard que les hommes. Ainsi, 29 % des primo-créatrices franc-comtoises sont âgées de plus de 45 ans contre 26 % de leurs homologues masculins. Par ailleurs, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à se lancer dans l'entrepreneuriat à l'issue d'une période d'inactivité professionnelle (14 % contre 6 %). Ces différences peuvent en partie s'expliquer par le choix de certaines femmes de privilégier dans un premier temps leur vie familiale avant de se lancer dans la création d'entreprise. Près de la moitié des primo-créatrices franc-comtoises étaient salariées juste avant la création, proportion légèrement inférieure à celle des hommes. La part des primo-créatrices franc-comtoises au chômage juste avant la création est également inférieure à celle de leurs homologues masculins (28 % contre 32 %).

Les primo-créatrices franc-comtoises sont plus souvent titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur que les hommes (38 % contre 30 %). Cet écart est dû notamment à une plus forte proportion de femmes détentrices d'un diplôme

1 1 041 primo-créatrices franc-comtoises

Répartition des créatrices d'entreprises franc-comtoises au 1er semestre 2010

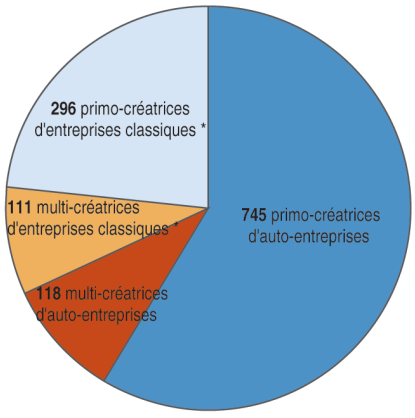

*Note : * est considérée comme classique toute entreprise autre qu'une auto-entreprise*
Source : Insee, Enquête Sine 2010 - Interrogation 2010 -, enquête auto-entrepreneurs 2010 - Interrogation 2010 -

universitaire de 1er ou 3ème cycle, d'un diplôme des professions sociales ou de la santé ou d'un diplôme d'infirmière. Malgré cet écart, moins de femmes se lancent dans la création dès la fin de leurs études : 4 % des jeunes primo-créatrices étaient étudiantes avant de créer leur entreprise contre 14 % des jeunes primo-créateurs.
Enfin, comme leurs homologues masculins, un tiers des primo-créatrices franc-comtoises exercent parallèlement à la gestion de leur entreprise une autre activité rémunérée. Cette propoportion atteint 41 % chez les femmes de moins de 30 ans contre 28 % chez les hommes de la même tranche d'âge *(figure 2)*.

Des motivations différentes selon l'âge et le type d'entreprise créée

Quel que soit l'âge, les deux principales motivations pour se lancer dans la création d'une entreprise classique sont identiques pour les hommes et les femmes : le désir d'indépendance et le goût d'entreprendre. La volonté d'indépendance est cependant beaucoup moins prégnante chez les 45 ans et plus. Pour les primo-créatrices franc-comtoises de moins de 30 ans, le troisième motif de création le plus évoqué est le fait d'être sans emploi tandis que leurs aînées évoquent plus souvent une opportunité de création *(figure 3)*.
La création d'une auto-entreprise ne répond pas aux mêmes motivations que la création d'une entreprise classique. Tous âges confondus, les primo-créatrices franc-comtoises, tout comme leurs homologues masculins, sont motivées en premier lieu par la création de leur propre entreprise, puis par la possibilité de développer une activité de complément et enfin par le fait d'assurer leur emploi. Cependant, à chaque âge, la motivation principale diffère. Entre 30 et 44 ans, assurer son emploi est la principale motivation citée tandis que les plus âgées sont motivées en premier lieu par le développement d'une activité de complément. Les primo-créatrices de moins de 30 ans invoquent le fait de créer leur entreprise. Par ailleurs, le régime de l'auto-entreprise représente pour un tiers de ces jeunes primo-créatrices une opportunité de pouvoir tester leur projet en minimisant la prise de risque *(figure 4)*.

Auto-entrepreneuriat et investissement financier modeste pour un grand nombre de projets féminins

La mise en place du régime de l'auto-entreprise en 2009 en France a dopé la création d'entreprise, notamment en Franche-Comté. En 2010, la part des auto-entreprises parmi les créations est la plus élevée de toutes les régions (66 %). La possibilité de créer une entreprise sans s'inscrire dans un parcours de création classique a largement favorisé la progression du nombre de femmes parmi les créateurs, notamment parmi les primo-créateurs. En Franche-Comté, plus de sept primo-créatrices sur dix ont opté pour ce régime particulier, proportion plus élevée que celles des primo-créateurs francs-comtois et des primo-créatrices de France de province (respectivement 68 % et 66 %).
La part importante d'auto-entreprises parmi les primo-créations féminines favorise les projets de montants modestes : 58 % des femmes démarrent avec moins de 2 000 euros contre 55 % des hommes. Cette part est particulièrement forte chez les primo-

2 Les primo-créatrices franc-comtoises plus diplômées que les hommes

Profil des primo-créateurs francs-comtois selon le sexe (en %)

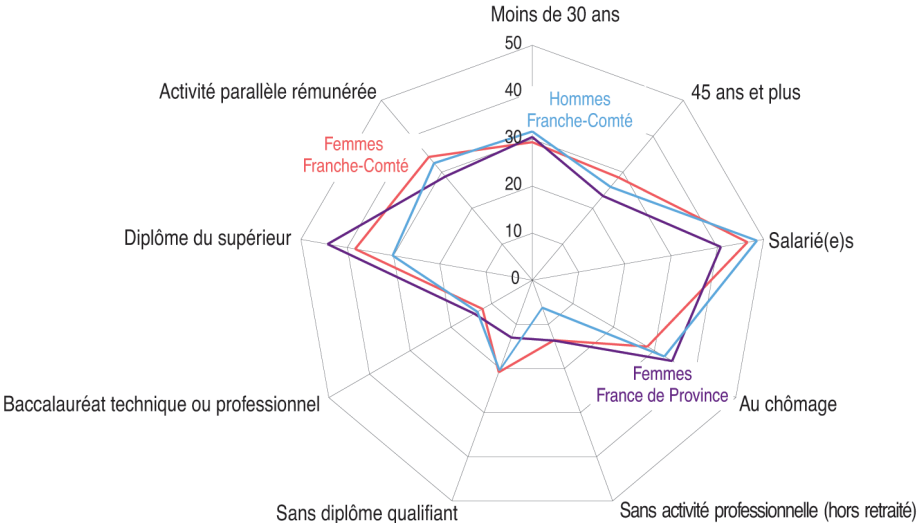

Source : Insee, Enquête Sine 2010 - Interrogation 2010 -, enquête auto-entrepreneurs 2010 - Interrogation 2010 -

3 Le désir d'indépendance, première motivation des primo-créatrices d'entreprise classique

Principales raisons pour lesquelles les primo-créatrices franc-comtoises ont choisi de créer leur entreprise par tranche d'âge (en %)

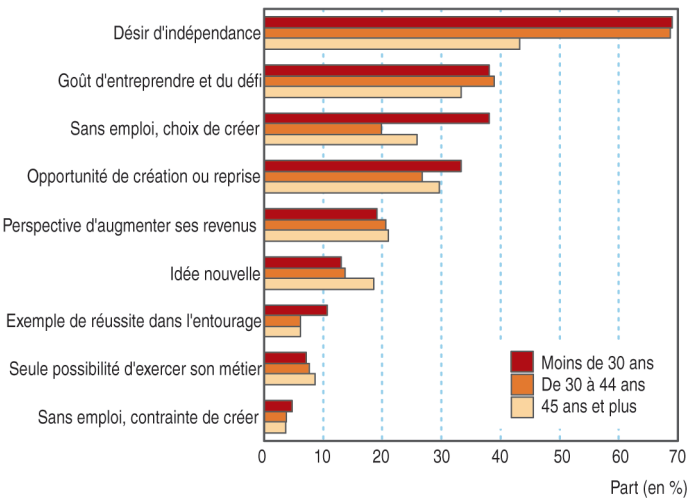

Source : Insee, Enquête SINE 2010 - Interrogation 2010 -

4 Créer son entreprise, première motivation des primo-créatrices de moins de 30 ans ayant choisi le régime de l'auto-entreprise

Principales raisons pour lesquelles les primo-créatrices franc-comtoises ont choisi le régime de l'auto-entrepreneur par tranche d'âge (en %)

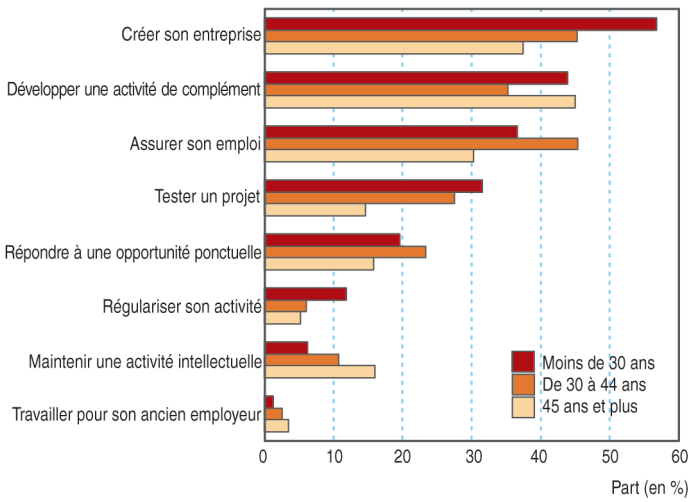

Source : Insee, Enquête auto-entrepreneurs 2010 - Interrogation 2010 -

créatrices âgées de 45 ans et plus (65 %). Inversement, la part des projets ayant nécessité 16 000 euros ou plus est faible (15 %), notamment chez les primo-créatrices les plus âgées. Indépendamment du régime de l'auto-entreprise, la modicité des sommes engagées par les femmes s'explique en partie par le choix de secteurs d'activité nécessitant par nature peu d'investissements.

Deux tiers des primo-créations féminines dans le secteur des services

Au sein de la population active, les femmes sont surreprésentées dans certains domaines d'activité, notamment le secteur des services. Le constat est identique en matière de création d'entreprise. Ainsi, en 2010, plus de deux tiers des primo-créations des Franc-Comtoises ont lieu dans ce secteur, notamment chez les plus jeunes (71 % des primo-créatrices de moins de 30 ans). Ces dernières s'orientent de façon plus marquée vers les activités de services aux particuliers (Coiffure-Soins de beauté, Entretien corporel, Blanchisserie-Teinturerie…) tandis que les primo-créatrices âgées de 30 ans et plus sont davantage présentes dans le domaine de la santé humaine. Quelle que soit la tranche d'âge, une création sur quatre est effectuée dans le service aux entreprises, notamment les travaux de secrétariat, de conseil en affaires ou de design *(figure 5)*.
Avant 30 ans, plus de la moitié des primo-créatrices franc-comtoises ont créé leur entreprise dans une activité différente de leur métier principal. Cette part est très largement supérieure à celle de leurs homologues masculins comme de leurs homologues de France de province (+ 13 points). À l'inverse, les primo-créatrices franc-comtoises âgées de 30 à 44 ans sont moins nombreuses à le faire que leurs homologues masculins ou de France de province (respectivement 43 %, 48 % et 49 %). À l'instar des primo-créateurs, plus de la moitié des primo-créatrices de 45 ans et plus se lancent dans une activité différente de leur métier principal, en Franche-Comté comme en France de province.

L'entourage personnel et les structures d'aide à la création : premiers soutiens pour la mise en place du projet

Les primo-créatrices font l'objet d'une attention spécifique de la part des acteurs publics chargés de promouvoir l'entrepreneuriat et donc l'entrepreneuriat féminin. Parmi elles, les femmes éloignées du marché du travail sont au cœur des préoccupations, notamment les jeunes femmes entrant sur le marché du travail et les femmes plus âgées ayant connu une période d'inactivité. Par ailleurs, les femmes en activité, susceptibles d'être confrontées au « plafond de verre » et désireuses d'évoluer dans leur vie professionnelle, font également partie du public à sensibiliser pour susciter l'envie d'entreprendre.
À l'instar de l'ensemble des créatrices, les primo-créatrices franc-comtoises sollicitent plus souvent des appuis au moment de la création que les hommes (respectivement 74 % et 61 %). Les femmes comptent beaucoup plus que les hommes sur leur entourage personnel et prennent davantage conseil auprès de structures dédiées à la création d'entreprise ou à l'accompagnement des entreprises innovantes. Avant 45 ans, les primo-créatrices franc-comtoises s'appuient en premier lieu sur leur entourage personnel, puis sur le soutien de structures dédiées à la création d'entreprise. Au-delà de 45 ans, elles prennent plus souvent conseil auprès des structures d'aides qu'auprès de leur entourage personnel. Les primo-créatrices âgées de moins de 30 ans sont deux fois plus nombreuses que leurs aînées à solliciter le soutien de spécialistes, tels que des avocats ou des conseillers juridiques. Les primo-créatrices d'âge intermédiaire, plus ancrées dans le monde du travail, sollicitent plus souvent les conseils de leur entourage professionnel que les autres. Elles sont également proportionnellement plus nombreuses à se lancer seules dans l'aventure.
En plus de leurs ressources personnelles ou d'emprunts bancaires, 46 % des primo-créatrices franc-comtoises ont bénéficié d'aides publiques pour financer leur projet. Avant 30 ans, elles sont proportionnellement deux fois plus nombreuses à en bénéficier qu'après 45 ans (respectivement 65 % et 33 %). Quel que soit l'âge, l'ACCRE est l'aide principale *(définitions)*. Indépendamment de l'âge, la part des primo-créatrices ayant reçu une aide publique diffère selon le régime sous lequel l'entreprise a été créée. En raison des critères d'attribution de ces aides, les auto-entreprises sont beaucoup moins nombreuses à en bénéficier. Ainsi, 64 % des primo-créatrices ayant créé une entreprise classique ont reçu une aide publique contre 39 % des primo-créatrices ayant créé une auto-entreprise. Cette différence est toutefois beaucoup moins marquée pour les créatrices de moins de 30 ans.

Régler les formalités administratives est la difficulté la plus fréquente pour les primo-créatrices

En Franche-Comté, plus de huit primo-créateurs ou créatrices sur dix ont rencontré au moins une difficulté au cours de la mise en place de leur projet. Pour autant, les obstacles rencontrés par les créateurs d'auto-entreprises, liés aux spécificités du régime, sont différents de ceux rencontrés par les créateurs d'entreprises classiques. Par ailleurs, les primo-créatrices d'auto-entreprises rencontrent plus de difficultés que leurs homologues masculins contrairement aux primo-créatrices d'entreprises classiques. Pour les primo-créatrices franc-comtoises d'auto-entreprises, les principales difficultés citées sont de fixer le prix des produits ou services, d'établir des contacts avec la clientèle et d'obtenir des renseignements,

Davantage de femmes qu'en 2006 parmi les primo-créateurs

Comme dans l'ensemble des régions de France de province, la part des femmes en Franche-Comté est plus élevée au sein des primo-créateurs que des multi-créateurs. En 2010, ces parts sont respectivement égales à 34 % et 22 % dans la région (34 % et 26 % en moyenne en France de province).
Entre 2006 et 2010, la part des Franc-Comtoises parmi les primo-créateurs a augmenté légèrement plus que la part au sein de l'ensemble des créateurs (+ 6 points contre + 5 points) tandis que la tendance est inversée en moyenne en France de province. La Franche-Comté se classe ainsi au neuvième rang régional selon la part des femmes parmi les primo-créateurs en 2010 contre l'avant-dernier en 2006.

5 Le secteur des services aux particuliers fortement plébiscité par les primo-créatrices de moins de 30 ans

Répartition des primo-créatrices franc-comtoises selon le secteur d'activité par tranche d'âge (en %)

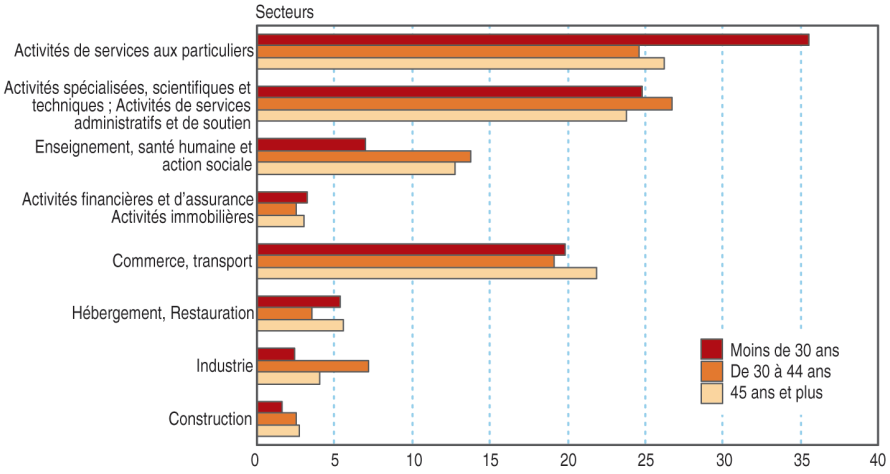

Source : Insee, Enquêtes Sine 2010 - Interrogation 2010 -, auto-entrepreneurs 2010 - Interrogation 2010 -

conseils ou formations. De façon moins marquée, ces créatrices ont également été confrontées à des difficultés plus administratives (régler les formalités, connaître la législation…). Toutes ces difficultés sont plus marquées pour les primo-créatrices âgées de moins de 30 ans. Compte-tenu des faibles montants nécessaires à la réalisation de leurs projets, les primo-créatrices d'auto-entreprises ont rencontré très peu de problèmes financiers *(figure 6)*.

Pour les primo-créatrices d'entreprises classiques, la principale difficulté rencontrée est le règlement des formalités administratives. Avant 45 ans, une sur deux a déclaré y avoir été confrontée. Par ailleurs, près d'une primo-créatrice sur cinq a déclaré avoir rencontré des difficultés pour obtenir un financement, difficulté légèrement plus souvent citée par les moins de 30 ans *(figure 7)*. ■

6 Principales difficultés rencontrées par les primo-créatrices d'auto-entreprises par tranche d'âge en Franche-Comté en 2010

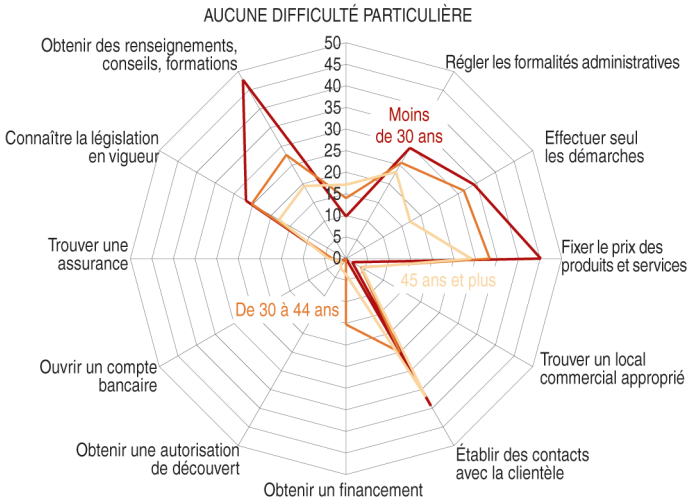

Source : Insee, Enquête auto-entrepreneurs 2010 - Interrogation 2010 -

7 Principales difficultés rencontrées en 2010 par les primo-créatrices d'entreprises classiques par tranche d'âge en Franche-Comté

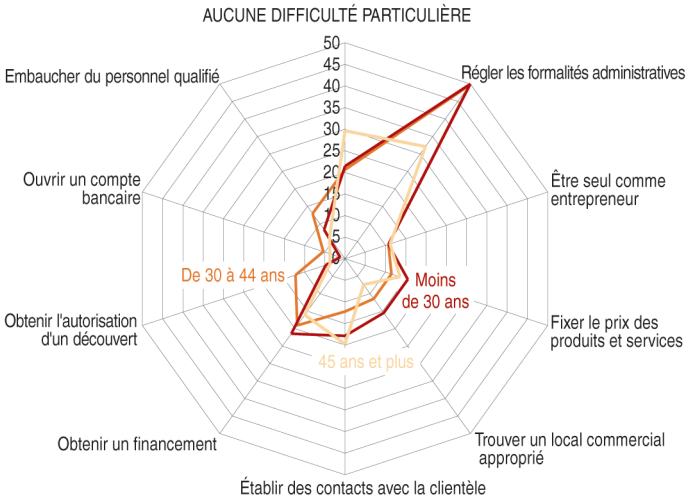

Source : Insee, Enquête Sine 2010 - Interrogation 2010 -

Définitions

Création d'entreprise : la création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept harmonisé au niveau européen inclut la création de nouveaux moyens de production, la réactivation d'une entreprise dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et la reprise d'une entreprise dans le cas où celle-ci s'accompagne d'un changement d'activité ou de localisation.

L'immatriculation des auto-entreprises ne correspond pas exactement à cette définition : elle est comptabilisée comme création même s'il n'y a pas de début d'activité. Le début d'activité effective est repéré par la première déclaration de chiffre d'affaires trimestriel fournie par l'auto-entrepreneur. Les résultats issus de l'enquête SINE sont différents des résultats issus des données de l'Acoss.

ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) : permet au chômeur créant ou reprenant une entreprise de bénéficier d'une exonération des charges sociales pendant un an et, le cas échéant, d'un maintien du revenu pendant les premiers mois de la vie de l'entreprise.

Sources

Le dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) est un système permanent d'observation des jeunes entreprises. Il vise à étudier une génération d'entreprises pendant les cinq premières années de leur existence. Ces entreprises sont enquêtées dès les premiers mois de la création, puis trois et cinq ans plus tard. Dans ce cadre, deux enquêtes ont eu lieu en septembre 2010 : l'une auprès des créateurs d'entreprises hors régime de l'auto-entrepreneur, appelée enquête SINE, l'autre spécifiquement auprès des créateurs d'auto-entreprises, l'enquête auto-entrepreneurs.

L'enquête SINE a été réalisée auprès d'un échantillon d'entreprises hors auto-entrepreneurs créées au premier semestre 2010 appartenant au secteur marchand non agricole et ayant vécu plus d'un mois. Dans le cadre d'un partenariat entre la préfecture de région et la direction régionale de l'Insee, la Franche-Comté a bénéficié d'une extension d'échantillon qui a permis d'interroger l'exhaustivité des 1 400 entreprises du champ créées sur cette période. L'enquête auto-entrepreneurs a été réalisée auprès d'un échantillon d'auto-entreprises dont la demande d'immatriculation a eu lieu au premier semestre 2010 appartenant au secteur marchand non agricole et ayant vécu plus d'un mois. En Franche-Comté, 1 192 auto-entrepreneurs ont été interrogés, soit un taux de sondage de près de 40 %.

La présente étude exploite les résultats de la première interrogation de ces deux enquêtes. Parmi les auto-entrepreneurs, ne sont pris en compte que ceux ayant déclaré avoir démarré leur activité au 30 septembre 2010.

Insee Franche-Comté
8 rue Louis Garnier
CS 11997
25020 BESANÇON CEDEX

Directeur de la publication :
Patrick Pétour
Rédactrice en chef :
Martine Azouguagh
Mise en page :
Agence Élixir, Besançon
Crédits photos :
D. Cesbron, CRT, L. Cheviet
ISSN : 2416-8092
Dépôt légal : octobre 2015
© Insee 2015

Pour en savoir plus

• CHARDON C., GABORIEAU J., VIGNEAU S., « Créatrices d'entreprises en Bourgogne : une parité difficile à trouver », *Bourgogne Dimensions,* n°190, octobre 2013.

• MAIREY F., « La création d'entreprise en Franche-Comté en 2010 : assurer leur propre emploi, priorité de deux tiers des créateurs », Insee Franche-Comté, *L'essentiel,* n°137, juin 2012.

• MAIREY F., « L'auto-entreprise, un régime nouveau qui comble un manque », Insee Franche-Comté, *L'essentiel,* n°138, juin 2012.

Insee
Mesurer pour comprendre
Franche-Comté